



Projet de stabilisation des berges
en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres
6211-02-122

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUÊTE

Québec, le 3 septembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres* par le ministère des Transports et la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débutera le 9 septembre 2013 à M. François Lafond, commissaire responsable. Il devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION ?

La médiation est une démarche souple, généralement de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE, soit le commissaire responsable. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque municipale « Pour la suite du monde », 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet se situe sur le territoire de l'Isle-aux-Coudres, en bordure de la route qui longe le fleuve Saint-Laurent. La berge présente, à certains endroits, des signes d'érosion qui menacent l'infrastructure routière située en haut de talus et la situation géographique insulaire de la municipalité la soumet aux forces érosives des vagues, de la glace et des tempêtes.

La municipalité de l'Isle-aux-Coudres et le ministère des Transports (MTQ) se sont alliés afin de s'assurer que les routes soient protégées de façon durable. Le projet consiste à mettre en place des ouvrages de stabilisation des berges aux endroits où le fleuve les menace. Sept secteurs sont visés : le chemin des Coudriers sud-ouest et sud-est, le chemin des Prairies au nord-ouest, la pointe de l'Islet sur la pointe sud-ouest, la pointe nord-est, le chemin de la Bourroche au nord-est et le chemin du Mouillage au nord-ouest de l'île. L'ensemble de ces tronçons totaliserait une longueur d'environ 12,3 km, dont environ 4,8 km nécessiteraient une intervention à court terme. Pour le reste, des actions seraient à prévoir sur un horizon de 10 ans.

Comme la problématique d'érosion diffère suivant les secteurs, diverses solutions techniques ont été envisagées. Celle qui s'avérerait la plus efficace et présenterait le moins de répercussions dans le contexte hydraulique de l'Isle-aux-Coudres serait l'enrochement. Des accès sécuritaires au fleuve seraient prévus et bien que leur localisation définitive n'ait pas encore été établie, des sites potentiels ont été déterminés le long du chemin de la Bourroche, dans le secteur La Baleine et dans celui du chemin des Coudriers.

Les travaux d'une durée d'environ trois mois se réaliseraient tôt au printemps afin d'éviter la période touristique estivale, ou tard à l'automne afin de considérer la période sensible pour la migration des oiseaux.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : berges-isle-aux-coudres@bape.gouv.qc.ca.